

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Bernard Alexis BURQUIER

Chronique des Oeuvres : I :
Leytron, II : Lausanne, III :
Bagnes, IV : Monthey

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1908, tome 10, p. 105-113

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Chronique des Oeuvres

I. Leytron

Origine d'une Association : La nécessité, a-t-on dit, est féconde en inventions, — nous pourrions ajouter en œuvres sociales aussi, comme il appert par la création de l'*Association populaire de Leytron*.

Il y a quelques années, cette population, foncièrement catholique dans l'ensemble des familles, n'avait pour tout lieu du culte qu'une méchante église, trop petite et presque en ruines. Tout le monde sentait le besoin d'une nouvelle construction, mais il fallait de l'argent... et, à Leytron, pas plus qu'ailleurs, on n'est riche à souhait. Qu'advint-il ?

But : Une quarantaine d'hommes résolus, chrétiens à la foi d'autan, catholiques de vieille roche, avec une cérémonie religieuse restée mémorable dans les fastes du pays, s'associèrent, sous le vocable de St-Charles, dans le but de mener à bonne fin, coûte que coûte, la construction d'une église.

Travaux : L'Association est à peine baptisée que ses membres se mettent au travail pour l'œuvre projetée. Ils commencent par faire l'opinion, en proclamant sur tous les toits, la nécessité de l'édifice ; ils déterminent les indécis, amènent les récalcitrants à leurs idées et créent ainsi un merveilleux faisceau de bonnes volontés. Aussi, bientôt la nouvelle église sort de terre comme par enchantement.

Ceux-ci y redoublent d'activité : après la parole, l'action. Ils constituent commissions de surveillance des travaux, ouvrent souscriptions, amènent sur le chantier obligeamment matériaux à constructions, font tant et si bien qu'en peu de temps ils élèvent, sur une position bien choisie qui domine leur village, cette merveille de l'art à notre époque, ce bijou d'architecture, cette superbe église romane, qui longtemps témoignera du bon goût de ceux qui en conçurent le plan et du dévouement de ceux qui l'exécutèrent si intelligemment.

De l'aveu de tous, la nouvelle église de Leytron est l'œuvre de l'Association populaire de cette paroisse.

Réorganisation : Ce premier résultat obtenu, l'Association, sur ses lauriers et faute de but précis pour l'avenir, s'endormit un peu, mais se réveilla à la suite du dernier congrès de Lucerne où elle s'agréa à l'Association catholique suisse.

But : Il est, à l'heure présente, d'unir toutes les bonnes volontés de la paroisse, pour fortifier les convictions religieuses par l'encouragement d'un mutuel exemple et la constante pratique des devoirs de chrétiens en corps ou d'une manière privée ; il est aussi d'améliorer la situation matérielle des habitants par l'étude et la création en commun des œuvres sociales qui peuvent convenir aux nécessités du pays.

Eléments : L'Association maintenant bien organisée avec statuts propres, comité constitué, a 50 membres, tous majeurs, au nombre desquels il nous est agréable de voir figurer la majorité de l'administration communale, sous le patronage de St-Charles Borromée et du B. Canisius, avec un superbe drapeau qui porte fièrement dans ses plis le mot d'ordre de Pie X : *Omnia instaurare in Christo.*

Elle est très active, en couvrant la paroisse d'un réseau d'oeuvres.

Réunions : a) La pratique religieuse y est en honneur. Tant mieux : c'est là l'élément vital de toute société et la garantie de sa prospérité. Chaque année, il y a deux communions générales de tous les membres, en corps, avec insignes, à Pâques, et, au jour de la fête Patronale, le 11 novembre.

b) Il y a aussi 4 séances par an, dans un local propre, où sont discutés les intérêts de la société, diverses questions religieuses, sociales et, parfois, avec vie, comme à la dernière réunion, sur l'opportunité des caisses rurales.

Société de chant : La « St-Charles » après avoir, à son origine, élevé l'église paroissiale, continue à l'orner par sa belle participation aux chants sacrés. Elle a constitué la « Cœcilia » de 20 membres qui, le dimanche, exécutent le chant grégorien et, les fêtes, les Messes musicales des Grands Maîtres avec morceaux appropriés aux circonstances liturgiques de l'année.

Fanfare : L'« Union Instrumentale », avec ses 32 exécutants, a été créée dans le même but pour rehausser les cérémonies religieuses, processions du St-Sacrement, fêtes patronales et mettre de l'entrain par son brio déjà connu dans la région, par-tout où l'Association est appelée à se produire sous quelque forme que ce soit.

Caisse des Pauvres : Cette société n'oublie pas les indigents. Depuis 3 ans, chaque membre à sa cotisation annuelle de 1 fr. 20 ajoute 0 fr. 50 pour les pauvres : modique obole — si l'on veut — mais qui n'en reste pas moins méritoire, pour son initiative, son motif et le sacrifice même qu'elle impose, vu les nombreuses dépenses qui incombent à ces populations rurales.

Oeuvre de secours : Comme nos bons paysans savent, avec leur sens pratique des choses, résoudre la question sociale dans leurs villages ! Les membres de l'Association s'engagent aussi à venir en aide aux sociétaires malades les jours ouvrables, et non le dimanche comme cela se pratique souvent, pour leurs travaux, moissons, fenaisons, vendanges etc.

Caisse rurale : Nous n'aurions pas tout dit si nous n'ajoutions que cette Association, après avoir lu les excellents articles de M. Maxime Reymond parus dans *l'Eveil*, est en train d'établir une Caisse Rurale, d'après le « Modèle de statuts pour une Caisse

d'épargne et de prêts agricoles » donné dans l'*Eveil* de Mars, et qu'elle songe aussi à un patronage de jeunes gens.

Toutes nos félicitations à l'active et intelligente Association populaire de Leytron et nos remerciements au correspondant qui a bien voulu nous donner ces instructifs renseignements.

II Lausanne

Notre correspondant de cette ville nous envoie l'intéressant rapport suivant sur l'œuvre si opportune des sociétés de secours mutuels.

Secours mutuels : L'*Union*, société catholique de secours mutuels, compte à ce jour quatorze ans d'activité. Son effectif se compose de 64 sociétaires, (58 actifs, 6 honoraires) en majeure partie, ouvriers, employés de commerce ou encore, négociants. Leur âge varie entre dix-sept et cinquante et un ans. Tous ne paient pas une contribution uniforme.

Organisation :

29 versent une contribution mensuelle de 1 fr.

9 » » » » » 1 fr. 50

20 » » » » » 2 fr.

Les membres honoraires versent une cotisation annuelle de 10 francs.

En cas de maladie, l'indemnité est proportionnée à la contribution.

Les sociétaires à 1 fr. reçoivent 1 fr. 80 par jour de maladie.

» » 1 fr. 50 » 2 fr. 40 » »

» » 2 fr. — » 3 fr. — » »

On accorde le secours en entier pendant les trois premiers mois, c'est-à-dire le malade reçoit 1 fr. 80 ou 2 fr. 40 ou 3 fr. par jour. Les trois mois suivants, il n'en reçoit plus que le tiers et à partir du neuvième mois le secours est facultatif. Aussi les membres sont-ils unanimes à souhaiter des maladies plutôt courtes.

Exercice 1907 : Voyons maintenant quelques chiffres de l'année. Pendant l'exercice de 1907, les jours de maladies ont été de 161 occasionnant une dépense en secours de 375 fr. 60.

Grâce à la bonne volonté des membres et au dévouement du caissier, les recettes se sont élevées à 934 fr., chiffre qui n'avait pas encore été atteint. On ne signale que trois retards de remboursement durant toute l'année, et les amendes, payées avec

bonne grâce, ont produit 17 fr. Les bénéfiques sont destinés à augmenter le capital.

Prosperité : L'« Union » — ces renseignements en font foi — est donc très florissante. De plus elle offre les mêmes garanties et les mêmes avantages que les sociétés de secours mutuels de notre ville : par une cotisation mensuelle de 1 à 2 fr. le membre reçoit de 84 à 90 fr. par mois de maladie.

Il y a lieu d'insister encore sur un fait important : Les frais généraux sont extrêmement minimes.

La première année exceptée, ils n'absorbent même pas les 5 ½ pour cent des recettes totales.

Peut-être cela encouragera-t-il quelques lecteurs de l'*Eveil* à suivre notre exemple et à créer entre eux une société de secours mutuels ?

Nous le souhaitons très vivement.

A. S. R.

Ces renseignements clairs, précis dans leur brièveté, sont vraiment suggestifs et les indiscutables avantages, qu'offrent les sociétés de secours mutuels, ne pourront laisser indifférents ceux qui rêvent quelque bien pour la société, et contribueront à répandre un peu partout ces œuvres, comme nous le souhaitons très vivement avec notre dévoué correspondant à qui nous disons de tout cœur : merci.

III Bagnes,

Notre dévoué confrère veut bien nous communiquer sur deux associations le substantiel rapport qui suit :

1. **Société de St-Joseph** : Vingt ans d'existence environ; enrôle les jeunes gens depuis l'âge de 15 ans ; compte actuellement 130 membres actifs avec de nombreux membres honoraires, âgés de plus de 25 ans.

But : Conservation des convictions religieuses, développement par de fréquents rapports des sentiments d'amitié chrétienne et des intérêts moraux et matériels du peuple.

Moyens : Accomplissement fidèle des devoirs religieux obligatoires ; fréquentation des sacrements ; réunions fréquentes avec conférences sur des sujets religieux, historiques ou économiques.

C'est ainsi que dans plusieurs villages existent des *cercles* d'études régulièrement fréquentés et très intéressants.

M. le Dr Mariétan, M. Xavier Jobin, M. Théodore de la Rive, M. W. Haenni, etc., ont donné, sous les auspices de la Société de St-Joseph, des conférences très goûtées et suivies par 250 à 300 hommes. Le nombre des auditeurs eût été plus grand si Bagnes possédait un local plus vaste.

Quatre communions générales par an. Au mois de mai, réunion familière avec discours, fanfare et productions diverses.

Activité : La *Société de St-Joseph* est l'âme de toutes les œuvres chrétiennes d'hommes et de jeunes gens de la paroisse.

Elle possède une excellente fanfare qui se produit à l'église aux principales fêtes et processions solennelles de la Fête-Dieu, de la Dédicace et de St-Maurice ; sur la place principale de Châbles et dans les différents villages, quelques fois par an.

C'est grâce à son initiative qu'ont été créés à Bagnes un syndicat pour la vente des fruits, et l'achat d'engrais chimiques, etc. et une société de secours mutuels, l'*Union*.

Direction : Comité de cinq membres nommés par l'assemblée générale pour une année ; rééligibles.

Cotisations : Finance annuelle de 0. 20 ct. par membre ; dons et offrandes volontaires.

2 Société catholique de secours mutuels l'« Union ». Fondée en 1902, sur l'initiative de quelques membres dévoués de la Société de St-Joseph, l'*Union* compte à ce jour 155 membres.

But : Développer chez ses membres l'esprit de solidarité chrétienne et de prévoyance sociale selon les mœurs de nos ancêtres et les principes de l'Eglise.

Membres : On peut être reçu dès l'âge de 16 ans jusqu'à 50, moyennant paiement d'une finance d'entrée qui varie selon l'âge d'admission :

5 francs de 16 à 30 ans ;

10 fr. de 31 à 40 ans ;

15 fr. de 41 à 50 ans.

Les membres fondateurs, c.-à-d. tous ceux qui ont souscrit aux statuts avant le 31 décembre 1902, ont payé 3 francs dès l'âge 16 à 30 ans, et 5 fr. ceux qui étaient plus âgés.

Cotisations : Chaque membre paie une cotisation semestrielle de 2 fr. 40 ct., en mai et novembre.

Secours : Ils sont accordés en cas de maladie aux sociétaires, dans les proportions suivantes :

1° *Un franc* par jour de maladie pendant les deux premiers mois et *cinquante centimes* pendant les deux mois suivants.

2° Dans une maladie de plus de 4 mois, on ne donne pas de secours réguliers, mais des secours extraordinaires peuvent être accordés si l'état financier de la société le permet.

3° En cas de nécessité, un sociétaire malade sera veillé et assisté par ses confrères.

4° Le Comité peut être autorisé, si le fonds de roulement offre un excédent, à en appliquer la totalité ou une partie au soulagement des veuves et des orphelins des sociétaires.

Fortune : Il y a un fonds de roulement pour les allocations annuelles (environ 500 fr. ont été distribués ces dernières années), et un fonds de réserve déposé à la *Caisse hypothécaire cantonale* (fr. 2000 à ce jour).

Toutes les fonctions du Comité, des commissaires dans les villages, etc. sont gratuites ; seul, le caissier reçoit une indemnité insignifiante, à cause de la responsabilité et du temps que requiert l'exercice de sa charge.

Obligations : Chaque membre est tenu d'assister à la sépulture d'un confrère défunt et aux assemblées générales de la société.

Dans la règle, il y a une assemblée générale annuelle en octobre ou novembre, précédée d'une grand'messe pour le repos de l'âme des membres défunts de l'*Union*.

L'assemblée annuelle est toujours suivie d'une petite réunion familière très goûtée de tous les participants. Discours, chants, productions diverses, morceaux de fanfare entretiennent l'amitié et l'union entre tous les membres.

X. C.

Merci pour tous ces nombreux renseignements : ils sont instructifs et nous montrent l'action sociale organisée jusqu'au fond de nos vallées et y produisant ses fruits pleins de consolation.

IV *Monthey*

Cercle catholique : Il nous est agréable d'apprendre aux lecteurs de l'*Eveil* que Monthey, la gaie cité du Bas-Valais, a, elle aussi, un cercle catholique de Jeunes gens, fondé le 26 avril 1905, inauguré le 26 mai suivant, dimanche du Patronage de St-Joseph, patron du cercle, des mieux organisés, avec statuts bien conçus, avec un local particulier où il y a billard, jeux, journaux, bibliothèque.

But : Il est excellent et précis comme nous le dit en deux

mots le 1^{er} art. du Règlement : « Grouper les jeunes gens au-dessus de 15 ans pour les instruire et les amuser et en faire de *bons catholiques et de bons citoyens* ». C'est très bien.

Vicissitudes : Au début, il y avait environ 10 jeunes gens qui s'étaient fait inscrire pour faire partie de ce cercle, mais un petit nombre seulement a tenu bon. Le reste, par indifférence, par respect humain, par peur des nombreux ennemis de cette société qui ont tout essayé pour l'empêcher d'exister, a fait défection.

Après coup, il n'y a pas à s'en plaindre trop ; c'était le triage : il était nécessaire; le bon grain est resté. En retour, un bon noyau de jeunes gens intelligents et énergiques s'est formé, qui ont redonné vie et activité au Cercle composé, à l'heure actuelle, d'au moins 45 membres.

Oeuvres : Bien qu'elles ne soient pas encore nombreuses et surtout précises, cependant elles existent et même donnent de belles espérances.

1^o D'abord, ces jeunes gens — ce dont nous les félicitons sincèrement — se montrent catholiques par la pratique publique de la Religion,

a) en s'approchant de la Table Sainte, 2 ou 3 fois par an dans des Communions générales.

b) en rehaussant par leur présence, en corps, avec insignes les manifestations extérieures du Culte, comme processions,

c) en y prêtant leur bienveillant concours comme à la plantation de la Croix où ils portèrent le Christ qui devait être fixé comme souvenir de la Mission,

d) en faisant partie, plusieurs au moins, de la célèbre Chorale de Monthey pour l'exécution des chants liturgiques à l'église, dimanches et fêtes.

2^o Puis, ces Jeunes gens veulent s'instruire: aussi ont-ils des réunions pour étudier ensemble des questions religieuses et sociales.

Au début, ces réunions n'avaient lieu qu'une fois par mois — mais c'était insuffisant — Aussi les Jeunes du Cercle catholique ont-ils décidé, le 9 mars dernier, de les faire bi-mensuelles, bien qu'ils fussent déjà astreints plusieurs fois par semaine à des cours complémentaires scolaires, dessin, répétitions de musique, de chant.

Cette année, il y a eu d'intéressantes conférences avec projections, des causeries pratiques sur des questions actuelles ;

des orateurs de la région se sont fait entendre ; même quelques membres de la société se sont déclarés conférenciers en traitant magistralement des sujets importants comme l'Ecole chrétienne, les devoirs des parents.

Aussi, ces Jeunes gens méritent toutes nos sympathies et puissent leurs « aînés » si nombreux, si capables, les encourager de leurs paroles, de leur présence aux réunions périodiques du cercle et *aiguiller* leur vie sur leurs traces, pour en faire aussi de bons chrétiens et de bons citoyens.

B. B.